



SIVOM D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES D'ANGY, BALAGNY, BURY ET MOUY

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2016, 19 h 15

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à dix-neuf heures quinze,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 21/09/2016,
S'est réuni au SIVOM d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement des Communes d'ANGY,
BALAGNY, BURY et MOUY, sous la Présidence de Monsieur Réginald THÉROUDE.

Étaient présents :

M. THÉROUDE, Président ; Mrs MARTIN, DENIS et BOURGEOIS, Vice-Présidents ; Mme NOURY
titulaires ; M. TIAR suppléant

Étaient absents excusés :

Mme DELAFONTAINE et M. BELVAL titulaires ; M. CRÉPY suppléant

Étaient absents non-excuses :

Mme GUILLOU titulaire ; Mmes VERHOESTRAETE et VANDROMME, Mrs GAINÉ,
VERHOESTRAETE, GRAMMOND et MALBRANC suppléants

Secrétaire de séance : M. MARTIN

Procès-verbal de la réunion du 11 mai 2016 :

N'appelant aucune observation, tant sur le fond que sur la forme, ce P.V. est adopté à l'unanimité.

N° 1 / RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

L'ADTO a assuré pour le SIVOM la réaction des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services Publics
2015 Eau et Assainissement, dont une synthèse est ci-annexée.

Après en avoir reçu présentation par le Président, le Comité, à l'unanimité des présents, a adopté les
RPQS 2015 des services EAU et ASSAINISSEMENT.

N° 2 / MODIFICATION STATUTAIRE DE L'ADTO (Société Publique Locale)

La rédaction actuelle des statuts de l'ADTO n'apparaît pas assez précise au regard des compétences
des différentes collectivités actionnaires attribuées par la Loi NOTRe.

Le Conseil d'Administration de l'ADTO a décidé de proposer la modification des Statuts de l'ADTO
portant principalement sur l'objet social (article 3), ainsi que quelques modifications annexes (mises à
jour juridiques des Statuts).

Le projet de ces statuts modifiés est joint en annexe.

L'accord des représentants des Collectivités ne pouvant intervenir sans délibération préalable de son
assemblée délibérante, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur cette modification des
Statuts de l'ADTO.

Après discussion, LE COMITE, à l'unanimité, AUTORISE le représentant du SIVOM d'ABBM à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADTO à voter en faveur de la ou des résolutions concrétisant cette modification statutaire, et le dote de tous pouvoirs à cet effet.

N° 3 / TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS-DE-THELLE

La Loi NOTRe impose aux Communautés de Communes de prendre les compétences Eau potable et Assainissement (assainissement collectif des eaux usées + assainissement non-collectif + eaux pluviales) entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2020.

Cependant, au 1^{er} janvier prochain, la Communauté de Communes du Pays-de-Thelle (qui assure déjà la compétence assainissement non-collectif) fusionnera avec la Ruraloise.

Dans un tel cas de figure, la Loi NOTRe impose que la nouvelle entité reprenne, dès sa création, la compétence assainissement dans sa globalité. Ce transfert anticipé, concernant ANGY et BALAGNY-SUR-THÉRAIN dès le 01/01/2017, n'est pas un choix du Pays-de-Thelle.

Le Président a récemment assisté, avec les représentants d'autres Syndicats et de Mairies ayant encore la compétence assainissement, à une réunion d'information à la CCPT sur le sujet. Il leur a été assuré que la CCPT ne souhaitait pas modifier les projets en cours, et surtout pas le programme de travaux d'assainissement du SIVOM D'ABBM. Elle doit cependant avancer dans ce transfert de compétence.

C'est pourquoi elle va reprendre tous les budgets assainissement de son nouveau territoire et des conventions vont être prises avec les collectivités assurant aujourd'hui cette compétence.

La situation reste encore floue en attendant.

La CCPT a pris bonne note que nous étions dans l'obligation de conclure notre renouvellement de Délégation de Service Public Assainissement puisque nous arrivions à la fin de la procédure et que nous avons déjà obtenu le maximum des reports d'échéance possibles.

EAU POTABLE : la CCPT, à ce jour, ne désire reprendre cette compétence qu'à la date limite, à savoir le 1^{er} janvier 2020.

Le Président conclue sur la dissolution proche du SIVOM D'ABBM et de la volonté de ses représentants d'avancer autant que possible dans ses projets et laisser un patrimoine en bon état à ses usagers actuels.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

. **ÉQUIPEMENT ET RACCORDEMENT NOUVEAU FORAGE D'EAU POTABLE** : les travaux de canalisation pour le raccordement du forage se sont achevés en juillet. Les travaux de construction du bâtiment techniques ont débuté le 20 septembre. Le SIVOM organisera une petite inauguration avec les élus, les financeurs et les partenaires.

. **TRAVAUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT** : des appels d'offres européens ont été lancés pour les travaux et les missions d'OPC, SPS et contrôles finals. L'analyse des offres est en cours. La Commission d'Appel d'Offres se réunira très prochainement.

. **DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT EAUX USÉES** : les détails de la procédure étant confidentiels, le Président se contente d'informer le Comité que la phase de négociation a débuté et que des auditions de candidats ont eu lieu dans l'après-midi.

. **ASSURANCES DU SIVOM** : le SIVOM a envoyé à son assureur l'avis de non-renouvellement de ses contrats et, après consultation, a retenu un nouveau cabinet.

. **LOGEMENT RUE DU NŒUD MOUY** : il y a beaucoup de travaux d'entretien à réaliser. Ne souhaitant pas le logement reste vide, le Président souhaiterait le louer rapidement pour un loyer moindre, laissant à charge aux nouveaux occupants de le rafraîchir au fur et à mesure.

Le SIVOM prendrait tout de même en charge rapidement la taille des végétaux extérieurs et l'acquisition d'une nouvelle cabine de douche.

L'Assemblée approuve ce raisonnement.

. **RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE BALAGNY** : avec toutes les procédures en cours, le Président annonce que la consultation des entreprises ne sera lancée que prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait un tour de table pour proposer un droit d'initiative à chacun des membres présents. Les Élus n'ont rien à ajouter.

Séance levée à 21 h 00